

Directives concernant la formation continue (état novembre 2023)

Ce document complète les directives de formation continue des conditions générales d'agrégation des thérapeutes (art. 20 à 22 CGATH), ainsi que le règlement d'exécution (art. 7 à 14 ReCGATH).

Exigences formelles

- Formulaire de contrôle rempli et signé
- Attestation de cours avec informations sur le contenu
- Nom et prénom du/de la thérapeute
- Nom de l'organisation du cours et signatures des responsables
- Indication de la date et des heures de formation (à 60min)

Ne sont pas acceptés :

- × factures, reçus, confirmations d'inscription, attestations RME.

Exigences en matière de contenu :

Le contenu des cours de formation continue est en rapport avec :

- une des méthodes thérapeutiques reconnues par l'ASCA (selon la liste des méthodes de l'ASCA)
- la médecine académique
- un cours informatique concernant la gestion de cabinet
- respecte le code éthique ASCA

Ne sont pas acceptés :

- × les cours de développement personnel et d'expérience personnelle
- × les cours de prévention et de traitement des difficultés personnels
- × les cours sur le traitement des animaux
- × l'intervision

Exigences pour les webinaires

- Seuls les cours de formation continue avec contrôle de présence sont acceptés. La mise en place du contrôle de présence doit être déclarée sur l'attestation de formation continue.

Exigences pour les heures effectuées sous supervision

100% des heures effectuées sous supervision chez des superviseurs ayant une formation reconnue sont acceptées comme formation continue :

- les superviseuses et superviseurs membres actifs des associations ARS ou bso
- les superviseuses et superviseurs agréés par les OrTra
- les superviseuses et superviseurs-coach avec diplôme fédéral ou conseillères et conseillers en organisation avec diplôme fédéral
- les conseillères et conseillers dans le domaine psychosocial avec diplôme fédéral et les mentors d'entreprise avec brevet fédéral
- formation en supervision reconnue par le bso ou membre actif
- psychiatre SSPP
- psychothérapeute ASP
- psychologue spécialisée en psychothérapie FSP

Exigences relatives aux heures effectuées sous mentorat

100% des heures effectuées sous mentorat auprès de mentor.es accrédité.es par l'Oda MA ou ayant une qualification équivalente sont acceptées comme formation continue.

Exigences en matière d'heures d'enseignement

Prise en compte de 50% des heures en activité d'enseignant documentées comme suit :

- Informations sur le contenu du cours
- Nombre d'heures de cours
- Liste des participants signée par tous les participants.
- Qualification autorisant l'activité de formateur.

Pour les thérapeutes membres d'une association professionnelle auprès d'une des associations partenaires de l'ASCA, le contrôle de la formation continue est effectué par les associations selon leurs directives (voir au verso).

Associations partenaires de l'ASCA état novembre 2023

(liste actuelle est disponible sur www.asca.ch)

A.I.D.M.O.V.	Association Internationale de Drainage lymphatique manuel Méthode Originale Vodder
AFS	Atemfachverband Schweiz
APM	Internationaler Therapeutenverband Akupunkt-Massage nach Penzel
APSAT	Association professionnelle suisse des art-thérapeutes
APTNI	Association des praticiens en thérapies naturelles
ARAET	Association professionnelle des art-thérapeutes romands
ASFascia	Association Suisse des fasciathérapeutes
ASOB-SVOB	Association Suisse d'Ortho-Bionomy®
ASPMTC	Association Suisse des praticiens de Médecine Traditionnelle Chinoise
AVS	Association Suisse d'Acupressure
Cranio Suisse®	Association professionnelle Cranio Suisse ®
epb-schweiz	Berufsverband Ernährungs-Psychologische Beratung Schweiz
gpk	Fachverband Psychotherapie und Kunsttherapie
HEBV-CH / APET-CH	Association professionnelle de l'eurythmie thérapeutique en Suisse
HVS / ASH	Association Suisse d'Homéopathie
IDA	Association suisse de Rolfing® & Intégration structurale
Ismac	infirmières spécialisées en médecines alternatives et complémentaires
KINESUISSE	Association professionnelle de kinésiologie
NVS	Association Suisse en Naturopathie
POVS / APS	Association Polarity Suisse
Pro Réflexo	Association des professionnels de santé pratiquant la réflexothérapie
RVS	Rebalancer Verband Schweiz
SBAT / APSTA	Association Professionnelle Suisse de la Technique Alexander
SBEGA-ASEGA®	Association Suisse Eutonie Gerda Alexander®
SFML	Schweizerischer Fachverband für Manuelle Lymphdrainage
SFV / ASF	Association Suisse Feldenkrais
SGS / ASS	Association Suisse de Shiatsu
Source	Source Bodywork Fachverband
SVAKT	Association Suisse pour l'art-thérapie anthroposophique art, plastique, peinture, musique, art de la parole
SVANAH	Schweizer Verband der anerkannten Naturheilpraktikerinnen und Naturheilpraktiker
SVBM / FSMP	Fédération Suisse des Masseurs Professionnels
SVFA	Association suisse d'atlaslogie
SVNH	Schweizerischer Verband für Natürliches Heilen
SVRT/ASRT	Association Suisse de Réflexothérapie
TCM-Fachverband Schweiz	Association Professionnelle Suisse de MTC
TVS Trager®	TVS Trager®Verband Schweiz
vdms-asm	Association suisse de massage médical
Yoga Schweiz	Yoga Suisse